

# Victoire Oblig International

## SICAV OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CRÉANCES INTERNATIONAUX

Forme juridique : **Société d'Investissement à Capital Variable**

Date d'agrément COB : **1<sup>er</sup> août 1979**

Orientation : **Obligations internationales**

Gestionnaire financier : **Aviva Gestion d'Actifs**

Dépositaire : **Aviva Vie**

Degré de risque : **Modéré**

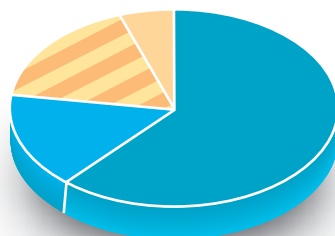
### CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Le portefeuille sera investi et/ou exposé sur les marchés de taux de membres de la zone euro, ou éventuellement, non membres. La SICAV pourra détenir en portefeuille des TCN français et étrangers négociés sur un marché réglementé et à titre accessoire des Euro-commercial papers. La SICAV pourra détenir plus de 5% en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers coordonnés avec la Directive Européenne et à titre accessoire des OPCVM étrangers sans toutefois dépasser 10%.

Un risque de change existe pour un résident français.

Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

### DÉCOMPOSITION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2003 :



- Obligations zone Euro : 61,80%
- Obligations hors zone Euro : 15,6%
- Convertibles zone Euro : 17,2%
- Convertibles hors zone Euro : 5,4%

Total de l'actif net : 374,79 M€

### PERFORMANCES\* AU 31/12/03

Durée	Performance	Classement	Quartile
<b>10 ans</b>	<b>120,39%</b>	<b>2<sup>ème</sup> sur 30</b>	<b>1<sup>er</sup></b>
8 ans	109,20%	2 <sup>ème</sup> sur 38	1 <sup>er</sup>
5 ans	66,16%	4 <sup>ème</sup> sur 62	1 <sup>er</sup>
3 ans	26,18%	9 <sup>ème</sup> sur 75	1 <sup>er</sup>
1 an	8,79%	11 <sup>ème</sup> sur 89	1 <sup>er</sup>

(Source Europerformance)

\* Les performances passées indiquées ne préjugent en rien des résultats futurs.

# VICTOIRE OBLIG INTERNATIONAL

## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

---

### Date de clôture de l'exercice :

30 septembre ou le dernier jour de Bourse de Paris du mois de septembre.

### Valeur liquidative d'origine :

15 Euros.

### Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Journalière.

Chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

### Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats parvenus jusqu'à 11 h 30 à l'établissement chargé de la centralisation sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Dans le cas de rachat et de souscription simultanés pour un même nombre de parts, la souscription correspondante s'effectue sur la même valeur liquidative que celle du rachat.

### Commission de souscription maximale :

4% négociable.

Part acquise à la SICAV : néant.

### Commission de rachat maximale :

Néant.

### Frais de gestion :

0,80% H.T. maximum de l'actif net, OPCVM en portefeuille inclus.

### Libellé de la devise de comptabilité :

Euro.